

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 6 JANVIER 2011

Convocation du : L'an deux mil onze, le jeudi 6 janvier, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement
30 décembre 2010 convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de
Madame Mireille ÉLOY, Maire.

Date d'affichage : La séance a été publique.
30 décembre 2010

Nombre de membres **Etaient présents.** Mireille ÉLOY, Isabelle PETIT, Monique PETIT, Fabrice
en exercice : 19 GEFFROY, Frédéric BENOIST, Josette JOYEUX, Marc BALLESTEROS, Stéphane
PICARD, Jean-Marc BARRIE, Daniel BRUNET, Jonathan GODARD, Evelyne
Nombre de présents : 13 HEULIN, Valérie THEVEUX

Nombre de votants : 16 **Etaient absents,** Pierre GAPILLOU ayant donné pouvoir à Marc BALLESTEROS,
Anne DEMERLE ayant donné pouvoir à Mireille ELOY, Corine LE ROUX ayant
donné pouvoir à Fabrice GEFFROY, Pascal GASTINEAU, Jean-Philippe ADELAIDE,
Guillaume DELLERUE
Frédéric BENOIST est élu secrétaire de séance.

Madame le Maire demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour une délibération pour :

- Le remplacement des systèmes de chauffage et de climatisation de la salle polyvalente et des locaux ASPIC/PSF
Aucune opposition des membres présents.

1. Approbation des comptes-rendus des 2 derniers conseils municipaux

Des modifications ont été apportées aux comptes-rendus :

- **Compte-rendu du 26 novembre :**
 - Valérie Theveux, dans les questions diverses, tient à préciser que ce n'est pas la mauvaise visibilité qui est mise en cause devant la propriété de M. Edine mais le mauvais écoulement des eaux pluviales.
 - Evelyne Heulin souhaite modifier ainsi la phrase : « Evelyne Heulin souhaite ~~savoir~~ connaître le « devenir » des stops envisagés au carrefour de la rue de la pilonnerie et de la rue des grugeons aux joncs. »
- **Compte rendu du 29 octobre :**
 - Fabrice Geffroy fait remarquer que dans le point 5, au niveau de la décision du conseil municipal, une erreur de copier-coller s'est glissée et qu'il s'agit bien de la société SCLEP qui a été choisie.
 - Valérie Theveux, dans les questions diverses, souhaite modifier ainsi le compte-rendu :
« Valérie Theveux fait savoir que l'école fréquente à nouveau la bibliothèque municipale avec la mise en place d'une ~~convention entre parents/bibliothèque~~ autorisation pour le prêt de livres. »

Décision : Le Conseil municipal approuve les modifications des 2 comptes-rendus.

2. Délibération pour demande de subvention FDAIC pour la restructuration et l'aménagement de la Mairie

Les dossiers de demande de subvention doivent parvenir aux services des aides aux communes avant le 17 janvier 2011. Les projets éligibles à ce titre ont fait l'objet d'une réunion le 1^{er} décembre dernier à la Mairie de Nogent le Roi.

Il en ressort que pour la Mairie, une subvention à hauteur de 30% sur un plafond subventionnable de 100 000€ peut faire l'objet d'un dépôt de dossier moyennant une délibération prise en ce sens.

Pour rappel, estimation des travaux : 301 634,62€ HT

Décision : Le Conseil après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la délibération ainsi proposée

3. Délibération pour demande de subvention FDAIC pour la restructuration et l'aménagement d'un bâtiment communal en Maison des associations abritant locaux sociaux-éducatifs et logements locatifs aidés

De la même façon une subvention de 20% sur un plafond subventionnable de 150 000€HT pour restructuration et aménagement de locaux socio éducatifs peut être sollicitée.

Sur ce même bâtiment, une subvention d'état sera également sollicitée pour la création d'un ou deux logements locatifs aidés. (Projets éligibles à la DGE non encore définis à ce jour).

Pour rappel, estimation des travaux : 503 133,78€ HT

Décision : Le Conseil après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la délibération ainsi proposée

4. Délibération pour demande de subvention FDAIC pour le remplacement du système de chauffage en vue d'économies d'énergie de la salle polyvalente et d'un bâtiment communal abritant une association

Une thématique « économies d'énergie » peut être sollicitée pour le chauffage et la ventilation de la salle polyvalente et de la PSF.

Une subvention de 30% sur un plafond subventionnable de 30 000€HT

Pour rappel, estimation des travaux : 56 647€ HT

Décision : Le Conseil après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la délibération ainsi proposée

5. Délibération pour demande de subvention FDAIC pour l'amélioration de la sécurité routière sur la RD21, rue de la fée à Rosay et à Prouais

Une aide financière peut être obtenue à hauteur de 40% sur un plafond subventionnable de 115 000€HT au titre des opérations de sécurité.

Il conviendrait donc que nous puissions déposer un dossier pour 2 aménagements rue de la fée.

Madame le Maire a demandé un devis à Foncier Experts pour la réalisation éventuelle de 2 rétrécissements de chaussée.

Le montant estimé: Maitrise d'œuvre : 3 790€HT

Travaux : 27 877,60€HT

Une délibération doit être prise en ce sens pour demander les subventions au Conseil Général d'Eure et Loir.

Décision : Le Conseil après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la délibération ainsi proposée

6. Délibération pour demande de subvention FDAIC pour travaux de voirie rue des blatiers à Prouais

Les travaux de voirie sont aidés par le conseil général à hauteur de 25% sur un plafond subventionnable de 115 000€ HT par an et par commune.

Foncier Experts a travaillé sur le dossier :

Le montant estimé: Maitrise d'œuvre 11 509,47 € HT

Travaux : 164 421,00 € HT

Une délibération doit être prise en ce sens pour demander les subventions au Conseil Général d'Eure et Loir.

Décision : Le Conseil après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la délibération ainsi proposée

7. Délibération pour demande de subvention FDAIC pour le remplacement de 13 vitraux dans l'église Saint Pierre

Le patrimoine rural protégé public (PRNP) est à présent subventionné dans le cadre du FDAIC.

C'est ainsi que l'aide au financement pour nos 13 vitraux de l'église de Boutigny nécessite la présentation d'un dossier complet pour l'obtention éventuelle d'une subvention de 15% sur un plafond subventionnable de 100 000€HT.

Pour rappel, devis de Mme Babet : 62 155,33€ HT

Une délibération doit être prise en ce sens pour demander les subventions au conseil général d'Eure et Loir.

Décision : Le Conseil après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la délibération ainsi proposée

8. Délibération pour demande de subvention FDAIC pour la réhabilitation d'un bâtiment communal en équipement sportif et culturel à destination des élèves de l'école primaire de Boutigny-Prouais

La grange pourrait être aménagée pour permettre aux enfants scolarisés sur le site de Prouais la pratique de leurs activités sportives scolaires.

S'agissant d'une utilisation à caractère scolaire, nous avons la possibilité de solliciter une subvention de 30% sur un plafond subventionnable de 100 000€HT.

La mutualisation de l'équipement sportif et d'une salle d'expositions est autorisée par le département.

Une délibération doit être prise en ce sens pour demander les subventions au conseil général d'Eure et Loir.

Décision : Le Conseil après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la délibération ainsi proposée

9. Délibération pour participation financière au séjour de ski de 35 élèves de 6^{ème} du collège François Mauriac à Houdan

Chaque année, la commune est sollicitée pour participer financièrement au séjour de ski des élèves de 6^{ème} du collège de Houdan. L'objectif principal de cette semaine éducative du 2 au 8 janvier 2011 est « Mieux vivre ensemble ». 35 enfants de Boutigny-Prouais sont concernés.

Cout réel du séjour : 330€ / enfant

Participation des familles : 300€ / enfant

Madame le Maire propose de participer à hauteur de 50% de la différence : $50\% \times 30\text{€} = 15\text{€}$ / enfant (soit 525€).

Une précision : le déficit est également comblé par la vente de calendriers et de films du séjour et la prise en charge par les fonds sociaux d'Etat ou du département

Décision : Le Conseil après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la délibération ainsi proposée

10. Délibération pour participation financière au séjour découverte « classe de cirque » de 47 élèves scolarisés sur le site de Boutigny à Mormoulins

La commune est sollicitée par courrier par la Directrice de l'école primaire de Boutigny-Prouais, Mlle Robin, pour une participation financière d'une classe découverte.

Classes concernées : CE1 de Mme Robin de 25 élèves

CE2 de Mme Giraud de 22 élèves

Thème de la classe de découverte : classe cirque au château de Mormoulins

Tarif : 5 jours 4 nuits en mai 2011 : 285€/enfant et 160€/enfant

Déjeuner et goûter en option 1^{er} jour : 14,25€

Après discussion, il est décidé que la participation financière de la commune pourrait s'élever à 25€ par enfant dans la limite de 47 élèves.

Décision : Le Conseil après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la délibération ainsi proposée

11. Délibération pour la mise en accessibilité au public de la mare communale située allée de l'essor à La Musse

En aout 2006, un diagnostic et conseils d'aménagement de nos 8 mares communales a été réalisé par le CAUE.

Au cours de l'année 2009, à 2 reprises, Monsieur Benoit ALLARD, chargé de mission, s'est déplacé dans notre village pour donner ses préconisations d'entretien et de réhabilitation.

Avant tout travaux, il y a lieu pour certaines d'elles de faire procéder à un bornage.

C'est le cas, notamment pour la mare de l'allée de l'essor entièrement clôturée de poteaux métalliques et de grillage vert. Selon le CAUE, cette clôture est inesthétique et empêche toute appropriation du lieu par les habitants de la commune.

Il convient donc de lui rendre le caractère public qu'elle a complètement perdu.

Pour ce faire, un riverain et initiateur de la clôture de cette mare a été reçu le 26 novembre dernier.

Au cours de cet entretien dont l'objectif était de lui faire connaître nos intentions de travaux sur nos mares, il a été évoqué le retrait de la clôture actuelle pour une remise en accessibilité au public.

Après discussion, le conseil municipal décide le bornage et le retrait de la clôture existante suivant un plan annexé à la délibération pour permettre l'entretien et la remise en accessibilité aux riverains de cette mare.

Décision : Le Conseil après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la délibération ainsi proposée

12. Délibération pour le remplacement des systèmes de chauffage et de climatisation de la salle polyvalente et des locaux ASPIC/PSF

Après un premier appel d'offre infructueux, un deuxième appel public d'avis à la concurrence a été lancé le 8 novembre 2010.

3 entreprises y ont répondu, la société ELDAC à Orgeval, la société CCTE de Garancières et la société Richard Froid et climatisation de Mainvilliers.

Après l'ouverture des plis,	la proposition CCTE se montait à 71 415€ HT.
	La proposition de RFC se montait à 38 767€ HT
	La société ELDAC a fait 3 propositions : 61 793€ (proposition 1)
	56 647€ (proposition 2)
	46 233€ (proposition 3)

Après analyse des offres, il en ressort que la proposition CCTE présente un rapport qualité/prix défavorable sans variante avec un fonctionnement sur une seule machine et le type des équipements n'est pas précisé.

Elle obtient une note de 77/100.

L'offre RFC présente un rapport qualité/prix très favorable avec fonctionnement sur 1 seule machine mais anormalement basse par absence du poste main d'œuvre. De plus la qualité du matériel est de grand public.

Sa note est de 58/100.

La proposition n°1 de la société ELDAC présente un très bon rapport qualité/prix, elle est conforme au CCTP avec la variante du bar et de la mezzanine et un fonctionnement alterné des machines.

Le matériel proposé est de qualité industrielle.

Rafraichissement véranda garanti.

Elle obtient la note de 100/100.

La proposition n°2 d'ELDAC présente un rapport qualité/prix judicieux, elle est conforme au CCTP avec la variante du bar et de la mezzanine et un fonctionnement alterné des machines.

Le matériel proposé est de qualité industrielle.

Elle obtient la note de 100/100.

La proposition n°3 propose une solution de base avec un rapport qualité/prix favorable, elle est conforme au CCTP avec la variante du bar avec fonctionnement sur 1 seule machine.

Le matériel proposé est de qualité industrielle.

Elle obtient la note de 90/100

Lors de la séance de conseil d'adjoints du 6 décembre 2010, ces différentes offres ont été présentées.

Devant l'avancement des travaux de mise aux normes électriques, le traitement acoustique, les adjoints ont accepté que soit lancé rapidement ces travaux en choisissant l'offre n°2 de la société ELDAC comprenant le traitement de la véranda et la ventilation pour la salle polyvalente et l'ASPIC.

Daniel Brunet fait remarquer que le montage du dossier lui semble un peu léger.

Il pense que l'initiateur du Cahier des Clauses Techniques et Particulières transmis aux sociétés répondant à l'appel d'offre, a fait un bon travail mais qu'il n'est pas spécialisé en chauffage et qu'étant donné le montant des travaux, il aurait souhaité l'avis d'un expert.

Madame le Maire demande la fermeture du conseil municipal pour laisser la parole à un extérieur.

Après discussion, le conseil est ré-ouvert.

Il souhaite ne pas prendre part au vote de la délibération.

Mireille Eloy lui rétorque que le sujet avait été traité en conseil d'adjoints, qu'il était présent et qu'il ne s'y était pas opposé.

Elle lui répond également qu'une maîtrise d'œuvre était possible mais qu'elle avait été estimée par la société PANTEC à 12 000€.

Daniel Brunet aurait souhaité être concerté et tient à faire savoir aux conseillers que la société Airwell, fournisseur du système de chauffage choisi, est actuellement en train de fermer toutes ses antennes en France.

Mireille Eloy lui précise qu'elle a ainsi fonctionné dans la simple volonté de faire économiser 12 000€ à la commune et qu'elle va se renseigner sur le devenir de la société Airwell.

Marc Ballesteros renforce les propos de Daniel Brunet en précisant qu'il aurait souhaité être concerté via la commission travaux.

Décision : Le Conseil après en avoir délibéré, accepte à la majorité, 2 abstentions Jean-Marc Barrié et Daniel Brunet, la délibération ainsi proposée

13. Informations et Questions diverses

Mireille Eloy :

- Lit les cartes de remerciement arrivées en Mairie à l'occasion de la distribution des colis des anciens
- Fait savoir que la commune a reçu un chèque d'un couple de mariés satisfaits de la cérémonie célébrée à Boutigny
- Lit le courrier du recteur d'académie d'Eure et Loir sur les rythmes scolaires
- Rend compte d'un fax reçu de la CCPH pour les récompenses remises aux associations. Corine Le Roux s'en charge
- Suite à la demande d'Isabelle Petit lors du dernier conseil municipal, la fiche de critères d'appréciations pour l'octroi des primes aux employés est communiquée aux conseillers municipaux pour information.
- Informe le conseil municipal que le bulletin des associations de Nogent le Roi va être distribué dans les boites aux lettres mais que de nombreuses informations sont fausses.
Elle tient, dans le prochain entre nous, à remettre les coordonnées vérifiées des associations communales.

Daniel Brunet :

- Informe de nouvelles informations transmises par M. Léger concernant la Boucle Locale Radio, le hameau de Beauchêne serait concerné lui aussi par cette possibilité de fourniture de l'ADSL actuellement impossible.

Frédéric Benoist souhaite que le site internet soit mis à jour et que les comptes-rendus du conseil municipal soient accessibles à nouveau par ce biais.

Marc Ballesteros demande à ce que les analyses d'eau soient affichées à la Mairie annexe de Prouais sur les panneaux prévus à cet effet.

Fin de la séance à 23h15